

Namur, le 26 février 2021

Monsieur le Ministre Willy BORSUS
Vice-Président et Ministre de l'Économie, du
Commerce extérieur, de la Recherche et de
l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du
Territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres
de Compétences
Place des Célestines, 1
5000 NAMUR

Concerne : L'accompagnement des indépendants en personne physique ainsi qu'en société frappés par les conséquences de la crise sanitaire.

Monsieur le Vice-Président et Ministre Borsus,

Comme vous le savez à la faveur de la mise en place d'une plateforme nommée APESA (accompagnement psychologique aux entrepreneurs en souffrance psychologique aigüe), des acteurs de l'accompagnement économique, psychologique, de l'endettement, du social et de l'urgence sociale se réunissent, cherchant à articuler et compléter des dispositifs au service des indépendants. Des initiatives sont prises par les uns et les autres, avec notamment un renforcement au niveau psychologique et la réalisation d'un document qui identifie l'ensemble des services rendus par ces acteurs (un pass dans l'impasse), la mission de Ré-action (Sogepa), la sensibilisation des acteurs du 1718-urgence sociale pour une orientation optimale, l'organisation de formations spécifiques, de webinaires et un service de consultations juridiques gratuit (Observatoire du Crédit et de l'Endettement), l'intervention possible du CPAS, etc.

Toutefois de l'avis général, appuyé par la Fédération des CPAS wallons et par l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement, eux-mêmes interpellés par des CPAS (dont des services de médiation de dettes) qui voient arriver des indépendants avec des situations fortement dégradées, il manque un accompagnement permanent et professionnel à destination des indépendants, et plus particulièrement ceux en personne physique en Wallonie, à l'exception de la province de Liège qui a créé un tel service.

Précisément, ce dispositif, créé au sein du Carrefour Santé Social (CaSS) de la province de Liège depuis juillet 2020, apparaît comme un modèle à investiguer. L'indépendant qui en passe la porte se voit accompagner par les assistants sociaux du service (aides par juristes et psychologues), tant vers les CPAS, le tribunal, le bureau d'aide juridique, la gestion d'un endettement, la santé mentale, etc. Le fait d'avoir ces interactions régulières avec ces différentes institutions et services crée une expertise cumulée toujours mieux adaptée aux indépendants. Le service tourne manifestement à plein régime et il est à craindre que les demandes s'intensifient avec la fin du moratoire sur les faillites.

Le RWLP et les signataires de ce courrier suggèrent que ce modèle éprouvé soit évalué en vue d'une éventuelle duplication pour le reste de la Wallonie, avec les moyens ad-hoc.

Un tel dispositif est en effet nécessaire sur tout le territoire de la Wallonie afin de rassembler un réseau multi-partenarial en un seul lieu et proposer aux indépendants toute la diversité des aides disponibles sans qu'ils continuent à faire l'objet d'un jeu de ping-pong entre les différents opérateurs.

Eventuellement, ce type de dispositif pourrait se greffer sur des organismes publics similaires au CaSS de Liège, afin de ne pas devoir créer un cadre et de travailler avec le réseau déjà existant. L'expertise du CaSS permettrait de gagner du temps pour la mise en place, en contournant les inévitables erreurs lors d'une innovation.

Nous le constatons tous, de l'endroit où nous agissons, il n'y a que dans la convergence des savoirs et des moyens qu'il sera possible de soutenir ces personnes non seulement pour qu'elles sortent de leurs difficultés à titre personnel, mais aussi parce que ces indépendants jouent un rôle très important dans le tissu économique wallon, et parce qu'il s'agit que cette crise ne les décourage pas à se relancer lorsque c'est possible.

Il pourrait en outre être imaginable que ces dispositifs deviennent aussi l'endroit d'un accompagnement structurel qui semble manquer aux indépendants même en-dehors de la crise.

Nous sommes à votre disposition pour explorer plus avant notre suggestion, et éventuellement organiser une visite du service mis en place par le CaSS si vous le souhaitez.

Vous remerciant pour votre attention, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Vice-Président et Ministre Borsus, nos très respectueuses salutations.

Christine Mahy
Secrétaire générale et politique du RWLP.
Contact : c.mahy@rwlp.be - 0498/448238

La Fédération des CPAS Wallons
L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement
L'ASBL Un pass dans l'impasse - coordinateur du réseau d'aide pour les indépendants
L'ASBL ReLOAD Belgium